

*Vieillessement de la main-d'œuvre et perspective intergénérationnelle*

# « La concertation, une approche essentielle pour gérer le vieillissement de la main-d'œuvre »

- Marjolaine Loisel, présidente de la CPMT

par **Jacqueline de Bruycker**

**« Je suis convaincue, et le projet de la CSD le démontre bien, que l'approche de concertation représente la meilleure voie à adopter pour favoriser, tant pour les travailleurs concernés que pour les entreprises, une gestion efficace du vieillissement de la main-d'œuvre. »**

La présidente de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), **Marjolaine Loisel**, considère, en effet, que, malgré les constats macroéconomiques ou sociologiques liés au vieillissement de la main-d'œuvre, c'est au sein de chaque entreprise, de chaque établissement,

qu'employeurs, syndicats et travailleurs doivent mettre en œuvre les moyens concrets visant à permettre aux travailleurs d'expérience de poursuivre leur vie active.

Diagnostic de la main-d'œuvre, gestion prévisionnelle des ressources humaines, ajustement à l'organisation du travail, retraite progressive, dispositifs d'apprentissage basé sur le mentorat des travailleurs d'expérience, voilà, selon elle, quelques-uns des outils ou moyens dont disposent les milieux de travail.

## Groupe de travail

La présidente de la CPMT a rappelé que, dès 2002, la Commission avait mis sur pied un groupe de travail afin de « favoriser la mise en commun des préoccupations des partenaires du marché

*du travail, l'échange d'informations, mais aussi la réalisation de projets et d'initiatives particulières en ce domaine ».*

Entre autres, les membres du groupe de travail ont été étroitement associés à l'élaboration du plan d'action découlant de la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus. Tout récemment, ils ont mené des travaux spécifiques portant sur les principales conditions facilitant la retraite progressive.

Cette préoccupation à l'égard des travailleurs âgés a amené la CPMT à revoir, voire à bonifier, certaines mesures d'Emploi-Québec comme celle touchant l'aménagement et la

réduction du temps de travail (ARTT), à développer des outils et des services, notamment en ce qui a trait à la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

## Un enjeu majeur

Des divers études et diagnostics dont le vieillissement de la main-d'œuvre a fait l'objet au cours des dernières années, un élément important se dégage, selon Marjolaine Loisel, c'est « celui de la nécessité que l'ensemble des partenaires concernés, au premier plan les travailleurs et les employeurs, soient conscients des enjeux liés au vieillissement de la main-d'œuvre et conviennent de la nécessité de mettre en place, en concertation, les mesures et des moyens pour y répondre ».

La perspective intergénérationnelle qui sous-tend la recherche-action menée par la CSD plaît aussi à la présidente de la CPMT. « Basée sur la reconnaissance des compétences et de l'expérience des travailleurs plus âgés, cette approche constitue pour les entreprises et l'ensemble de la main-d'œuvre, une démarche qui favorise la mise en commun des préoccupations liées à une gestion intégrée et cohérente des ressources humaines », conclut-elle. 

